

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - commune de Bourogne (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21900017100013

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT1

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Note de présentation du Budget 2021 de la commune de BOUROGNE

(complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 1914

Chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2021

Après une année 2020 marquée par un contexte sanitaire venu retarder certaines opérations d'investissement sans toutefois les remettre en cause, l'année 2021 voit la poursuite des actions engagées en fin d'année dernière, avec l'inscription de crédits de report à hauteur de 448 673 € en dépenses.

Dans le cadre de cette première année « pleine » du mandat de la nouvelle municipalité, une réflexion globale s'est engagée sur les finances communales : étude de la capacité d'auto-financement, du taux d'endettement, analyse de la structure des dépenses de fonctionnement, afin de valider certaines orientations et choix, dans un contexte national encore plus marqué qu'auparavant par les incertitudes sur les mesures de redressement des finances publiques.

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, un nouveau schéma de financement des Collectivités est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021 et a imposé un débat sur la fiscalité communale.

En parallèle, la diminution des dotations de l'Etat et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement s'est accrue en 2021, impactant non plus seulement la part forfaitaire (- 14 724 € par rapport à 2020) mais aussi la part « bourg-centre » et « péréquation » (- 12 302 € par rapport à 2020), se caractérisant par une baisse globale de 74 % pour la Commune depuis 2014.

La nécessité d'assurer des ressources propres et pérennes à la Collectivité

La santé financière des Collectivités repose en partie sur leur capacité à garantir des ressources qui leur sont propres, c'est-à-dire sur lesquelles elles ont un pouvoir de décision et ainsi, la maîtrise sur le moyen/long terme.

Nous savons que les réformes successives de la fiscalité locale tendent à réduire l'autonomie financière des Collectivités en les privant de recettes fiscales par des systèmes de compensations sous forme de dotations destinées à effacer ou relativiser les effets de la réforme à l'instant T, mais sans garantie sur le caractère pérenne des montants en jeu ou des dispositifs eux-mêmes.

Les dernières réformes de la Taxe d'habitation et des bases de la taxe foncière pour locaux industriels en sont encore une illustration se traduisant au final par une baisse des impositions locales de 162 554 € (au compte 73 des impôts et taxes), à taux constants, de 2020 à 2021, compensé par une dotation de 197 269 € cette année (au compte 74 des dotations).

Nous avons vu que le résultat de la réforme est bénéficiaire pour la Collectivité cette année de + 26 866 €, mais beaucoup d'incertitudes demeurent sur la construction des budgets qui suivront, s'agissant des dotations pérennisées ou non.

La baisse constante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dotation historique versée par l'Etat aux Collectivités, en est l'illustration.

La Commune accuse en 2021 une baisse totale de la DGF de 27 026 € par rapport à 2020 et de 164 955 € depuis 2014.

La seule marge de manœuvre pour la Commune reste l'augmentation du taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties, dont le taux a été fondu avec le taux départemental à 22.57 % en 2020 (taux départemental de 16,72% et taux communal de 5.85 % en 2020).

L'ex-taux communal de 5.85 % était le plus bas de toutes les Communes composant le Grand Belfort, alors que la moyenne départementale était de 15.75 %.

Après la notification des bases d'impositions par les Services de l'Etat et la prise en compte des incidences de la réforme de la taxe d'habitation et de la loi de finances pour 2021 sur la baisse des taxes foncières pour les locaux industriels, la municipalité a décidé une augmentation de l'ordre de 5.19 % des 2 taxes foncières soit les taux d'imposition suivants :

- . Taxe foncière bâti 23.74 %
- . Taxe foncière non bâti 36.45 %.

Le produit supplémentaire au titre de ces augmentations est de 32 829 €.

Le produit total inscrit au titre des impôts directs locaux s'établit à 222 762 €, contre 352 486 € en 2020.

L'allocation compensatrice de l'Etat au titre de la Taxe foncière et de la taxe d'habitation s'établit à 199 014 € au total cette année.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 879 930.12 €, avec un excédent antérieur reporté de 230 027.12 € (compte 002) et un virement à la section d'investissement de 353 975 €, permettant de couvrir le capital des emprunts (189 721 € en 2021), les crédits ouverts par anticipation (8027 €) et le besoin complémentaire pour l'équilibre de la section d'investissement.

Les principales dépenses de fonctionnement au titre des charges à caractère général, charges de personnel et de gestion courante sont stables ou budgétisées à la baisse.

Pour les charges à caractère général, le budgétisé de 494 636 € est inférieur au budget 2020 de 26 620 € avec, pourtant, la prise en compte de 2 réserves pour imprévus de 10 000 € pour l'entretien des bâtiments et de 15 000 € pour l'entretien du matériel roulant, postes où il existe le plus d'aléas sur le chapitre concerné.

Les principaux postes évoluant à la baisse par rapport au budgétisé 2020 sont les locations mobilières (compte 6135) en diminution de 15 892 € du fait du retrait du contrat de location de matériel informatique (transfert de compétence à TDE 90 au 1^{er} janvier 2021) et l'entretien de bâtiments publics en baisse de 12036 €, beaucoup de dépenses ayant été effectuées en fin d'année 2020.

Les dépenses prévisionnelles de personnel qui s'établissent à 829 278 € se retrouvent au même niveau que le budget primitif 2020 et représentent environ 54 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le compte lié aux charges de personnel extérieur (compte 6218) principalement utilisé pour le recours au service de remplacement du centre de gestion 90 est en diminution nette (-69 131 €), au profit des comptes correspondant aux recrutements contractuels (CDD de droit public au compte 6413 : + 30 558 € ou contrats aidés de droit privé : + 16 524 €).

Le compte des titulaires est budgétisé selon une fourchette haute en retenant des hypothèses de reprise après longue absence pour maladie et ces dépenses se retrouvent contrebalancées par les recettes liées aux remboursements d'assurance au chapitre 13- atténuations de charge (+46500 €).

Enfin, le niveau des charges de gestion courante au chapitre 65 se maintient globalement au niveau budgétisé de 2020 avec des crédits inscrits à hauteur de 161 018 €, soit + 3440 € par rapport à l'année dernière : la baisse des subventions attribuées aux associations (-4150 € au compte 6574) et aux écoles (- 4325 € au compte 657361) se trouve contrebalancée par la dépense liée au transfert de compétence informatique à TDE 90 de 8170 € (compte 65 548).

En recettes, on prévoit une diminution du produit des services de l'ordre de 10 000 €, à raison principalement de la diminution des redevances périscolaires liées à la fréquentation du service en 2021 estimée à - 20 000 € et compensée par d'autres recettes du chapitre, notamment les coupes de bois (19 500 €). La baisse des impôts et taxes de 80 000 € est compensée par la hausse de l'allocation compensatrice de l'Etat liée au nouveau schéma de financement des Collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2021.

La poursuite des opérations d'investissement engagées en fin d'année 2020 et retardées par la crise sanitaire, sur le 1^{er} semestre 2021 :

Le solde des crédits de report est négatif de **29 050 €**, avec des dépenses à financer à hauteur de 448 673 € et des recettes à encaisser de 419 623 €.

Dans les crédits de report, figurent deux opérations importantes pour compte de tiers : l'opération liée aux démolitions du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ANTARGAZ et l'opération de valorisation du patrimoine rue Bernardot.

Toutes deux démarrées au 2nd semestre 2020, elles sont en phase d'exécution des marchés de travaux pour s'achever en juin 2021.

Elles représentent au total 295 758 € de dépenses reportées en 2021.

D'autres opérations importantes, ayant reçu un commencement d'exécution en 2020 ou n'ayant pas pu être finalisées en 2020, se poursuivront en 2021 et font l'objet de crédits de report :

- la mise en accessibilité des 2 ERP : vestiaires du stade et église (32 050 € suivant devis signés le 27 octobre 2020) pour une livraison des travaux en mai 2021 ;
- les frais liés à l'enquête publique préalable à l'approbation du PLU communal : 3102 € à reporter principalement au titre de l'indemnisation du commissaire enquêteur et 2249 € de crédits d'investissement ouverts par anticipation pour régler le solde de la convention avec l'Agence d'Urbanisme en février 2021, suite à l'approbation définitive du PLU par le Conseil municipal le 16 février 2021.

Un programme d'investissement riche en études préalables pour la définition des projets futurs et en travaux d'amélioration de l'existant :

Les opérations nouvelles en investissement représentent près de 200 000 € TTC.

Des crédits sont inscrits pour un montant de 16 420 €, destinées à financer des études nécessaires à la réalisation de projets qui se concrétiseront en termes de travaux sur les budgets ultérieurs : Etude relative à la transformation des sanitaires de la cour de la médiathèque en accueil pour adolescents (6400 €), audit

initial de voirie (5220 €) afin d'établir des préconisations de travaux sur les 5 années à venir, étude sur l'éclairage public (3000 €) en vue d'une réfection pluriannuelle et étude hydraulique des sols de la cour de la cure (1800 €).

En termes de travaux, 75 375 € sont inscrits en vue de l'amélioration des bâtiments scolaires : reprise du réseau d'eau potable, création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire, reprise de la cour et nouvelle aire de jeux de l'école maternelle.

Des travaux d'amélioration de voirie sont budgétisés à hauteur de 15 538 € pour la rue Bernardot et la rue Saint-martin, travaux les plus urgents dans l'attente du diagnostic sur l'ensemble du linéaire de voirie.

S'agissant des équipements de loisirs, il est prévu de reprendre le belvédère de l'étang Lamponot pour 10 332 € et d'installer de nouvelles stations au parcours vitae (devis maximum de 25 267 €).

Il est prévu l'achat de mobilier, matériel et outillage technique et autres équipements pour un total de 11 035 €.

La Commune souhaite également se doter d'un récupérateur d'eau de pluie à installer sur le terrain des ateliers municipaux (4170 €), en vue de faciliter l'arrosage des fleurs en période de sécheresse.

Des subventions d'investissement ont été sollicitées par la Commune au titre de la DETR 2021 pour un montant total de 43 180 € pour 5 opérations mais restent dans l'attente de notification et de ce fait, non inscrites au budget.

Budget primitif 2021

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES REELLES	1 514 887.12 €	RECETTES REELLES	1 649 903.00 €
DEPENSES D ORDRE	11 068.00 €	RECETTES D'ORDRE	- €
002		002	230 027.12 €
023	353 975.00 €		
TOTAL	1 879 930.12 €	TOTAL	1 879 930.12 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEPENSES REELLES	861 331.00 €	RECETTES REELLES	1 056 260.15 €
DEPENSES D ORDRE	- €	RECETTES D'ORDRE	11 068.00 €
		024	- €
		021	353 975.00 €
001	559 972.15 €	001	- €
TOTAL	1 421 303.15 €	TOTAL	1 421 303.15 €

Crédits de report 2021– restes à réaliser de l'année 2020

En dépenses : 448 673.00 €

En recettes : 419 623.00 €

Soit un solde positif de négatif de 29 050€ €

Affectation sur résultat de fonctionnement au compte 1068 : 589 022.15€

Ratios théoriques 2021

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice
En tenant compte des ventes de terrains, des produits exceptionnelles et des atténuations de charges.

Année 2021 135 015 .88 €

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice- en tenant compte des ventes de terrains, des produits exceptionnelles et des atténuations de charges.

Année 2021 -54 704.84 €

L'endettement de la commune au 01/01/2021

- Encours de la dette au 01/01/2021 : **789 320 .46 €**
- Taux d'endettement 2021 théorique : **13.18 %** (part des recettes consacrée au remboursement de la dette)
- Capacité de désendettement 2021 théorique : **5.84** (en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette en y consacrant tout son épargne)

Le personnel

Les effectifs de la commune comprenaient au 01/01/2021 :

- **17 agents titulaires**, dont 3 à temps non complet,
- **2 agents contractuels de droit public**, à temps plein,
- **1 agent contractuel de droit privé** (Contrat Parcours Emplois Compétences) à 31h/semaine.

La Commune a recours également au **service de remplacement du Centre de Gestion 90** pour des missions déterminées et pour palier au remplacement d'agents titulaires en maladie. **Au 01/01/2021, 1 agent était concerné.**

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	23
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	24
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	28
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	30
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	32
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	33
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	34
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	37

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	39
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	44
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	45

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	46
D2 - Arrêté et signatures	47

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.


Code INSEE 90017	commune de Bourogne Budget Communal	BP 2021
---------------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 914
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 403 921,00	2 456 440,00	733,50	805,92

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	791,48	622,00
2	Produit des impositions directes/population	116,39	337,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	862,02	785,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	588,72	296,00
5	Encours de dette/population	412,39	625,00
6	DGF/population	29,89	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,74 %	44,20 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,41 %	88,40 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	68,30 %	37,70 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	47,84 %	79,70 %

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 879 930,12
	1 879 930,12	1 649 903,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
	0,00	(si excédent) 230 027,12
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 879 930,12
	1 879 930,12	1 879 930,12

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	412 658,00
	412 658,00	1 001 680,15
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	448 673,00
	448 673,00	419 623,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
	559 972,15	(si solde positif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 421 303,15
	1 421 303,15	1 421 303,15
	TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	3 301 233,27
	3 301 233,27	3 301 233,27

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2020

ARTICLE	INTITULE	CREDITS(VOTES)	CREDITS(CONSOMMES)	CREDITS(REPORTES)	Justificatifs
TOTAL 20	Immobilisations Incorporables	15 748.00	12 053.76	3 102.00	
202	Frais réalisations des urbanisme			3 102.00	Etudes PLU : convention avec KAUTB du 21/11/2016 -partie reprogrammée : 191€ TTC+indemnité commissaire enquêteur :2911€; décision du Président du TA de Besançon désignant le commissaire enquêteur du 28/09/2020, arrêté municipal n° 99/2020 de mise à l'enquête du 13/10/2020.
TOTAL 21	Immobilisations Corporelles	246 443.00	89 716.16	149 813.00	
2117	Bois et forêts			5 465.00	Programme d'investissement 2020 : devis ONF de 9464,58€ signé le 10/07/2020
2128	Autres logements et aménagements			108 685.00	participation de la commune rue Bernardot = 108 685 €; convention commune / riverains du 7-02-2020 et délibération n° 49 du 15-12-2020 attribution marchés de travaux
21318	autres bâtiments			32 050.00	Mise en accessibilité bâtiments: Verrières crade: devis LIDY de 25 315,20€ signé le 27/10/2020 suivant délibération n° 41 du 6/10/2020 et églice: devis LIDY de 6794,40€ signé le 27/10/2020 suivant délibération n°42 du 6/10/2020.
21538	autres réseaux			3 613.00	Atelier EP rue de Charmaiz : devis SAUMBARNER de 1351,56 € TTC signé le 10/07/2020 et servitudes de terrain pour installation équipement d'eau pluviales sur rue des Tonneliers- projets taxes netaires Rigillet du 29/12/2020, 2061,42€.
458103	opération -RUE BERNARDOT	136 701.00	2 372.19	134 328.00	135192,45€ d'engagement, soit 130142,94€ de marchés de travaux notifiés le 17/12/2020 suivant délibération n° 49 du 15/12/2020 d'attribution marchés et maîtrise d'œuvre: marché de 6558 € TTC notifié le 26/08/2020; reste = 5049,81€ TTC.
TOTAL 458102	opération PPR1 PHASE 2-démolitions	267 236.00	94 448.77	161 430.00	
458102	Maîtrise d'œuvre			9 427.00	Solde marché de maîtrise d'œuvre Espace IN66. Marché total de 21502,5€ suivant avenant n° 1 du 03/07/2020. Déduire les paiements effectués à hauteur de 12076,11€, soit reste de 9426,39€.
458102	Travaux			139 607.00	Solde des marchés de travaux à lots notifiés le 09/10/2020 pour un montant total de 212 438,21 € TTC, suivant délibération N° 37 du 06/10/2020. Déduire les acomptes versés en 2020 à hauteur de 72 831,6 €, soit solde de 139 607 €.
458102	Coordination SFS			875.00	mission SFS : convention avec CB690 du 3/02/2020 de 875 € TTC.
458102	Dépense des réseaux			11 521.00	Devis 68CA signés le 04/08/2020 pour un total de 7944,61 € TTC et devis ENEDIS signés le 04/08/2020 pour 3979,44 € TTC.
TOTAL GENERAL				448 673.00	

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2020

ARTICLE	INTITULE	CREDITS(VOTES)	CREDITS(CONSOMMES)	CREDITS(REPORTES)	Justificatifs
TOTAL 13		60 770.00	17 949.10	48 571.00	reste 42820,90
1323	subvention Département			11 879.00	rue Bernardot-aide aux Communes : 10 000 €-avenant du 14/10/2020; rue sur le rang: arrêté attributif de subvention du 24/09/2020 de 1879,75 €.
13251	subvention Groupement de rattachement			9 800.00	attribution fonds de concours PLU : convention du 15/12/2016 et avenant de transfert du 06/03/2017: solde de 3600€ ; fond de valorisation du patrimoine 68CA pour rue Bernardot: 6200 €.
1341	DETR			21 592.00	Rue Bernardot : 7677 €, accessibilité du stade : 10 548 € et accessibilité de l'église : 3357,20 € : arrêtés préfectoraux du 23/11/2020.
13258	Autres Groupements			2 300.00	OPTIMO pour éblouis : 2300 € -courrier du 28 mars 2019
458203	opération rue BERNARDOT	136 701.00	0.00	136 701.00	Convention Commune et riverains du 07/02/2020 et délibération n° 49 du 15/12/2020 portant attribution des marchés de travaux
458202	opération PPR1 PHASE 2	273 615.00	24 913.72	237 351.00	arrêté préfectoral n° 90-2019-08-14-001 du 14/08/2019 : remboursement par 5 cofinanceurs du montant total de l'opération = 262 265,62 € TTC, déduction des titres de recettes novembre 2020 de 24 913,71 €.
TOTAL des Recettes				419 623.00	

solde crédits de report

-29 050.00

A Bourgne, le 31 décembre 2020
Le Maire,
Baptiste GUARDIA



P 6 bis

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	521 255,85	0,00	494 636,12	494 636,12	494 636,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	824 158,00	0,00	829 278,00	829 278,00	829 278,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	157 578,00	0,00	161 018,00	161 018,00	161 018,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 502 991,85	0,00	1 484 932,12	1 484 932,12	1 484 932,12
66	Charges financières	39 227,00	0,00	29 755,00	29 755,00	29 755,00
67	Charges exceptionnelles	40 964,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 583 182,85	0,00	1 514 887,12	1 514 887,12	1 514 887,12
023	Virement à la section d'investissement (5)	496 712,00		353 975,00	353 975,00	353 975,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 354,00		11 068,00	11 068,00	11 068,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		511 066,00		365 043,00	365 043,00	365 043,00
TOTAL		2 094 248,85	0,00	1 879 930,12	1 879 930,12	1 879 930,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 879 930,12
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	13 723,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 374,00	0,00	88 015,00	88 015,00	88 015,00
73	Impôts et taxes	1 289 500,00	0,00	1 210 309,00	1 210 309,00	1 210 309,00
74	Dotations et participations	145 898,00	0,00	295 025,00	295 025,00	295 025,00
75	Autres produits de gestion courante	7 274,00	0,00	5 191,00	5 191,00	5 191,00
Total des recettes de gestion courante		1 553 769,00	0,00	1 645 540,00	1 645 540,00	1 645 540,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 720,00	0,00	4 363,00	4 363,00	4 363,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 558 489,00	0,00	1 649 903,00	1 649 903,00	1 649 903,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 558 489,00	0,00	1 649 903,00	1 649 903,00	1 649 903,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	230 027,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 879 930,12
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	365 043,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	23 252,00	3 102,00	19 539,00	19 539,00	22 641,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	316 038,00	149 813,00	189 686,00	189 686,00	339 499,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	339 290,00	152 915,00	209 225,00	209 225,00	362 140,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	278 046,00	0,00	191 221,00	191 221,00	191 221,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	278 046,00	0,00	191 221,00	191 221,00	191 221,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	352 086,00	295 758,00	12 212,00	12 212,00	307 970,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	969 422,00	448 673,00	412 658,00	412 658,00	861 331,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	969 422,00	448 673,00	412 658,00	412 658,00	861 331,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	559 972,15
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 421 303,15
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	47 776,00	45 571,00	2 500,00	2 500,00	48 071,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	47 776,00	45 571,00	2 500,00	2 500,00	48 071,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	51 343,00	0,00	31 400,00	31 400,00	31 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	79 849,02	0,00	589 022,15	589 022,15	589 022,15
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	188 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	321 456,02	0,00	621 922,15	621 922,15	621 922,15
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	358 475,00	374 052,00	12 215,00	12 215,00	386 267,00
	Total des recettes réelles d'investissement	727 707,02	419 623,00	636 637,15	636 637,15	1 056 260,15
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	496 712,00		353 975,00	353 975,00	353 975,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 354,00		11 068,00	11 068,00	11 068,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	511 066,00		365 043,00	365 043,00	365 043,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 238 773,02	419 623,00	1 001 680,15	1 001 680,15	1 421 303,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 421 303,15
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	365 043,00
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1088 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	494 636,12		494 636,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	829 278,00		829 278,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	161 018,00		161 018,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	29 755,00	0,00	29 755,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	11 068,00	11 068,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		353 975,00	353 975,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 514 887,12	365 043,00	1 879 930,12

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 879 930,12
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	191 221,00	0,00	191 221,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	22 641,00	0,00	22 641,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	339 499,00	0,00	339 499,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	307 970,00	0,00	307 970,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		861 331,00	0,00	861 331,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	559 972,15
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 421 303,15
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	47 000,00		47 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 015,00		88 015,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 210 309,00		1 210 309,00
74	Dotations et participations	295 025,00		295 025,00
75	Autres produits de gestion courante	5 191,00	0,00	5 191,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	4 363,00	0,00	4 363,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 649 903,00	0,00	1 649 903,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	230 027,12
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 879 930,12
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 400,00	0,00	31 400,00
13	Subventions d'investissement	48 071,00	0,00	48 071,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 500,00	0,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		11 068,00	11 068,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	386 267,00	0,00	386 267,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		353 975,00	353 975,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		467 238,00	365 043,00	832 281,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	589 022,15
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 421 303,15
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	521 255,85	494 636,12	494 636,12
6042	Achats prestat* services (hors terrains)	47 685,00	41 545,00	41 545,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	95 000,00	96 000,00	96 000,00
60621	Combustibles	2 200,00	2 200,00	2 200,00
60622	Carburants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	3 500,00	3 300,00	3 300,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	4 500,00	4 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 200,00	12 490,00	12 490,00
60633	Fournitures de voirie	10 800,00	8 200,00	8 200,00
60636	Vêtements de travail	4 658,00	2 400,00	2 400,00
6064	Fournitures administratives	5 850,00	4 500,00	4 500,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	12 500,00	12 500,00	12 500,00
6067	Fournitures scolaires	11 720,00	10 710,00	10 710,00
6068	Autres matières et fournitures	7 100,00	2 900,00	2 900,00
611	Contrats de prestations de services	15 696,00	15 450,00	15 450,00
6135	Locations mobilières	40 697,00	24 805,00	24 805,00
61521	Entretien terrains	1 940,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	27 339,00	15 303,00	15 303,00
615231	Entretien, réparations voiries	6 030,00	8 086,00	8 086,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 180,00	16 510,00	16 510,00
61524	Entretien bois et forêts	18 454,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	20 229,00	19 783,00	19 783,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 835,00	1 735,00	1 735,00
6156	Maintenance	20 475,00	16 853,00	16 853,00
6161	Multirisques	9 897,00	10 106,00	10 106,00
617	Etudes et recherches	4 680,00	13 180,00	13 180,00
6182	Documentation générale et technique	3 750,00	1 351,00	1 351,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 008,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	12 184,85	917,12	917,12
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	2 310,00	2 310,00
6232	Fêtes et cérémonies	13 975,00	18 288,00	18 288,00
6236	Catalogues et imprimés	2 490,00	4 896,00	4 896,00
6237	Publications	6 614,00	6 233,00	6 233,00
6241	Transports de biens	0,00	236,00	236,00
6247	Transports collectifs	6 778,00	5 831,00	5 831,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	4 800,00	4 800,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	15 401,00	15 401,00
627	Services bancaires et assimilés	300,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 748,00	1 772,00	1 772,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	2 000,00	3 198,00	3 198,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	35 163,00	56 287,00	56 287,00
63512	Taxes foncières	3 500,00	4 000,00	4 000,00
6358	Autres droits	5 000,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	480,00	960,00	960,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	824 158,00	829 278,00	829 278,00
6218	Autre personnel extérieur	107 671,00	38 540,00	38 540,00
6331	Versement mobilité	6 322,00	7 081,00	7 081,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	539,00	425,00	425,00
6333	Particip. employeurs format* prof. cont.	6 624,00	6 130,00	6 130,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	10 868,00	12 013,00	12 013,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 116,00	1 274,00	1 274,00
6411	Personnel titulaire	443 370,00	456 824,00	456 824,00
6413	Personnel non titulaire	41 881,00	72 439,00	72 439,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	16 524,00	16 524,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	62 542,00	72 868,00	72 868,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	113 034,00	115 381,00	115 381,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 697,00	3 603,00	3 603,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	19 000,00	19 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 954,00	4 166,00	4 166,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 540,00	2 680,00	2 680,00
6488	Autres charges	0,00	330,00	330,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	157 578,00	161 018,00	161 018,00
6531	Indemnités	72 841,00	67 601,00	67 601,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 100,00	1 100,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6533	Cotisations de retraite	3 060,00	2 839,00	2 839,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 803,00	7 851,00	7 851,00
6535	Formation	2 709,00	2 176,00	2 176,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	1 000,00	1 000,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	60,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	9 910,00	30 731,00	30 731,00
65733	Subv. fonct. Départements	30 000,00	30 000,00	30 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	11 885,00	7 560,00	7 560,00
657362	Subv. fonct. CCAS	2 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	14 200,00	10 050,00	10 050,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 502 991,85	1 484 932,12	1 484 932,12
66	Charges financières (b)	39 227,00	29 755,00	29 755,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	36 227,00	27 755,00	27 755,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	40 964,00	200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200,00	200,00	200,00
678	Autres charges exceptionnelles	40 764,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 583 182,85	1 514 887,12	1 514 887,12
023	Virement à la section d'investissement	496 712,00	353 975,00	353 975,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	14 354,00	11 068,00	11 068,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 354,00	11 068,00	11 068,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		511 066,00	365 043,00	365 043,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		511 066,00	365 043,00	365 043,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 094 248,85	1 879 930,12	1 879 930,12

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 879 930,12
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	13 723,00	47 000,00	47 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	13 223,00	46 500,00	46 500,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	500,00	500,00	500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	97 374,00	88 015,00	88 015,00
7022	Coupes de bois	17 234,00	19 500,00	19 500,00
7023	Menus produits forestiers	1 900,00	1 800,00	1 800,00
7025	Taxes d'affouage	90,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	300,00	1 450,00	1 450,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 000,00	1 500,00	1 500,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	650,00	660,00	660,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	555,00	555,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	75 000,00	55 000,00	55 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	7 500,00	7 500,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	200,00	50,00	50,00
73	Impôts et taxes	1 289 500,00	1 210 309,00	1 210 309,00
73111	Impôts directs locaux	350 947,00	222 762,00	222 762,00
73211	Attribution de compensation	812 280,00	843 592,00	843 592,00
73221	FNGIR	27 526,00	27 526,00	27 526,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	73 747,00	75 429,00	75 429,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	25 000,00	41 000,00	41 000,00
74	Dotations et participations	145 898,00	295 025,00	295 025,00
7411	Dotation forfaitaire	42 007,00	27 283,00	27 283,00
74121	Dotation de solidarité rurale	42 230,00	29 928,00	29 928,00
74718	Autres participations Etat	37 000,00	32 000,00	32 000,00
7473	Participat° Départements	800,00	800,00	800,00
74751	Participat° GFP de rattachement	8 100,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	6 000,00	6 000,00	6 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	662,00	197 269,00	197 269,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	9 099,00	1 745,00	1 745,00
75	Autres produits de gestion courante	7 274,00	5 191,00	5 191,00
752	Revenus des immeubles	6 074,00	5 191,00	5 191,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 200,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 553 769,00	1 645 540,00	1 645 540,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	4 720,00	4 363,00	4 363,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	700,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	619,00	547,00	547,00
7788	Produits exceptionnels divers	3 401,00	3 816,00	3 816,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 558 489,00	1 649 903,00	1 649 903,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 558 489,00	1 649 903,00	1 649 903,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	230 027,12
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 879 930,12
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	23 252,00	19 539,00	19 539,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	12 000,00	2 249,00	2 249,00
2031	Frais d'études	11 252,00	16 420,00	16 420,00
2033	Frais d'insertion	0,00	870,00	870,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	316 038,00	189 686,00	189 686,00
2111	Terrains nus	0,00	4 306,00	4 306,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 812,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	27 845,00	4 146,00	4 146,00
2117	Bois et forêts	12 716,00	17 526,00	17 526,00
2128	Autres agencements et aménagements	84 783,00	35 599,00	35 599,00
21311	Hôtel de ville	1 692,00	2 520,00	2 520,00
21312	Bâtiments scolaires	1 845,00	75 375,00	75 375,00
21318	Autres bâtiments publics	87 486,00	11 445,00	11 445,00
2135	Installations générales, agencements	24 336,00	7 283,00	7 283,00
2138	Autres constructions	13 611,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	3 500,00	15 538,00	15 538,00
21538	Autres réseaux	3 614,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 652,00	839,00	839,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	2 224,00	4 096,00	4 096,00
2183	Matériel de bureau et informatique	15 000,00	3 396,00	3 396,00
2184	Mobilier	14 003,00	3 700,00	3 700,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 919,00	3 917,00	3 917,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		339 290,00	209 225,00	209 225,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	278 046,00	191 221,00	191 221,00
1641	Emprunts en euros	276 546,00	189 721,00	189 721,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		278 046,00	191 221,00	191 221,00
458102	PPRT-DEMOLITIONS (6)	267 226,00	11 347,00	11 347,00
458103	OP RUE BERNARDOT (6)	84 860,00	865,00	865,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		352 086,00	12 212,00	12 212,00
TOTAL DEPENSES REELLES		969 422,00	412 658,00	412 658,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		969 422,00	412 658,00	412 658,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (11)				448 673,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				559 972,15
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				1 421 303,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	47 776,00	2 500,00	2 500,00
1323	Subv. non transf. Départements	24 608,00	2 500,00	2 500,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	9 800,00	0,00	0,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	2 300,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	11 068,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		47 776,00	2 500,00	2 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	131 192,02	620 422,15	620 422,15
10222	FCTVA	25 900,00	16 400,00	16 400,00
10226	Taxe d'aménagement	25 443,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	79 849,02	589 022,15	589 022,15
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00	1 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	188 764,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		321 456,02	621 922,15	621 922,15
458202	PPRT-DEMOLITIONS (5)	273 615,00	11 350,00	11 350,00
458203	OP RUE BERNARDOT (5)	84 860,00	865,00	865,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		358 475,00	12 215,00	12 215,00
TOTAL RECETTES REELLES		727 707,02	636 637,15	636 637,15
021	Virement de la sect° de fonctionnement	496 712,00	353 975,00	353 975,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	14 354,00	11 068,00	11 068,00
28031	Frais d'études	2 388,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 397,00	2 398,00	2 398,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	9 351,00	8 452,00	8 452,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	218,00	218,00	218,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		511 066,00	365 043,00	365 043,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		511 066,00	365 043,00	365 043,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 238 773,02	1 001 680,15	1 001 680,15

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	419 623,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 421 303,15
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9620213346	24/09/2020	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)		Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
Devise	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	Devises	
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 450 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					2 450 000,00								
3262655	CAISSE D'EPARGNE	19/02/2008		25/03/2008	1 000 000,00	F		4,140	4,140	T	X Echéance constante		A-1
3285818	CAISSE D'EPARGNE	06/10/2009		25/01/2010	400 000,00	F		3,980	3,980	T	X Echéance constante		A-1
3294614	CAISSE D'EPARGNE	10/05/2010		25/09/2010	500 000,00	F		3,650	3,732	T	X Echéance constante		A-1
8929263	CAISSE D'EPARGNE	17/10/2011		25/01/2012	100 000,00	F		3,970	3,985	A	X Echéance constante		A-1
8932803	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2011		25/02/2012	200 000,00	F		4,140	4,228	T	X Echéance constante		A-1
AN096795	CAISSE D'EPARGNE	09/12/2013		15/03/2014	250 000,00	F		2,940	2,848	A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 450 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Mentionner le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		789 320,46					189 720,72	27 754,69	0,00	2 753,97	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		789 320,46					189 720,72	27 754,69	0,00	2 753,97	
3262655		0,00	A-1	171 571,09	1,92	F	4,140		84 019,24	5 809,84	0,00	0,00	0,00
3265818		0,00	A-1	130 831,39	3,75	F	3,960		30 791,33	4 751,31	0,00	0,00	0,00
3294614		0,00	A-1	282 584,26	9,42	F	3,732		25 364,67	9 968,77	0,00	156,46	156,46
8929263		0,00	A-1	28 688,80	2,00	F	3,965		9 193,11	1 138,95	0,00	722,38	722,38
8932803		0,00	A-1	95 017,45	5,83	F	4,228		14 251,43	3 714,37	0,00	334,37	334,37
AN096795		0,00	A-1	80 627,47	2,00	F	2,848		26 100,94	2 370,45	0,00	1 540,74	1 540,74
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1662 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1667 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		789 320,46				189 720,72	27 754,69	0,00	2 753,97	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou oncadré (<i>turned</i>)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	789 320,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

A2.5

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture					Primes éventuelles				
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/07/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture			Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Catégorie d'emprunt (8)
		Taux payé		Taux reçu (7)				
		Index (5)	Niveau de taux (6)					
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
Taux variable simple (total)					0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
Total					0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		189 721,00	189 721,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		189 721,00	189 721,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	189 721,00	189 721,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	189 721,00	448 673,00	559 972,15	1 198 366,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		396 443,00	III 396 443,00
Ressources propres externes de l'année (a)		31 400,00	31 400,00
10222	FCTVA	16 400,00	16 400,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	15 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		365 043,00	365 043,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 398,00	2 398,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	8 452,00	8 452,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	218,00	218,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	353 975,00	353 975,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	396 443,00	419 623,00	0,00	589 022,15	1 405 088,15

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 198 366,15
Ressources propres disponibles	IV	1 405 088,15
Solde	V = IV – II (6)	206 722,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : application mesures foncières PPRT	Date de la délibération : 22/04/2014	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Total (4)
	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
DEPENSES (a)			
458101 Dépenses nouvelles (5)	500 231,48	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	497 691,39	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
458101 Annulations sur dépenses (c) (6)	2 540,09	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	497 691,39	0,00	0,00
RECETTES (b)			
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	2 396 602,84	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire	1 958 509,57	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	433 704,47	0,00	0,00
458101 Annulations sur recettes (d) (6)	4 388,80	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	2 392 214,04	0,00	0,00

N° opération : 45802	Intitulé de l'opération : PPRT-DEMOLITIONS	Date de la délibération :	
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	Total (4)
	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	
DEPENSES (a)			
458102 Dépenses nouvelles (5)	161 430,00	11 347,00	172 777,00
458102 (5)	161 430,00	11 347,00	172 777,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	161 430,00	11 347,00	172 777,00
RECETTES (b)			
458202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	237 351,00	11 350,00	248 701,00
040 Financement par le mandataire	237 351,00	11 350,00	248 701,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	237 351,00	11 350,00	248 701,00

N° opération : 45803	Intitulé de l'opération : OP RUE BERNARDOT	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
458103	Dépenses nouvelles (5)	2 372,19	134 328,00	865,00	135 193,00
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire	2 372,19	134 328,00	865,00	135 193,00
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses nettes (a - c)	2 372,19	134 328,00	865,00	135 193,00
	RECETTES (b)				
458203	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	136 701,00	865,00	137 566,00
040	Financement par le mandataire	0,00	136 701,00	865,00	137 566,00
041	Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes nettes (b - d)	0,00	136 701,00	865,00	137 566,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

BP 2021

Extrait du CA 2019

commune de Bourgne - 90 - Budget Communal

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801	Intitulé de l'opération : application mesures foncières PPRT	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/2019	Date de la délibération : 22/04/2014
		Cumul des réalisations avant l'exercice	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR 2018)	Réalisations			
DEPENSES (a)							
458101	Dépenses nouvelles (2)	1 898 371,36	502 458,00	500 231,48	0,00	2 398 602,84	
458101	Annulations sur dépenses (c)(3)	1 898 371,36	502 458,00	500 231,48	0,00	2 398 602,84	
	Dépenses nettes (a-c)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	
RECETTES (b)							
458201	Financement par le tiers et par d'autres tiers (4)	2 390 264,94	6 314,00	6 337,90	0,00	2 396 602,84	
458101	Annulations sur recettes (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes nettes (b-d)	2 390 264,94	6 314,00	1 949,10	0,00	2 392 214,04	
		0,00	0,00	4 388,80	0,00	4 388,80	
		2 390 264,94	6 314,00	6 337,90	0,00	2 396 602,84	

Erreur sur l'annexe de l'opération 1 comptes de tiers
2020 = aucune réalisation.

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(4) Indiquer le chapitre.

38 bis

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657361	2021-02	SUBVENTION CAISSE ECOLE	COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	Association	1 490,00
657361	2021-01	SUBVENTION CAISSE ECOLE	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	Association	6 070,00
6574	2021-03	SUBVENTION	FOOT BALL CLUB	Association	6 000,00
6574	2021-04	SUBVENTION SOUTIEN AU BURKINA FASO	BARAKA LAO CHEZ POIRAT FRANCIS	Association	2 000,00
6574	2021-06	SUBVENTION MEMOIRE DES MORTS	SOUVENIR FRANCAIS COMITE DE BOUROGNE	Association	300,00
6574	2021-07	SUBVENTION ASSOCIATION	UNE ROSE UN ESPOIR	Association	150,00
6574	2021-09	SUBVENTION	COLLEGE LUCIE AUBRAC FOYER SOCIO EDUCATIF	Association	100,00
6574	2021-10	SUBVENTION	JEUNES SAPEURS POMPIERS	Association	300,00
6574	2021-08	SUBVENTION	Collect. Résistance-Déportation	Association	200,00
6574	2021-05	SUBVENTION	LES GALOPINS	Association	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,77	3,77	2,37	1,00	3,37
Adjoint administratif principal 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal 2er classe	C	0,00	0,92	0,92	0,92	0,00	0,92
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,85	0,85	0,85	0,00	0,85
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,60	0,00	0,60
secrétaire générale	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,96	7,96	7,86	0,00	7,86
Adjoint technique 2° classe		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique territorial principal 2em classe	C	1,00	0,96	1,96	1,96	0,00	1,96
Adjoint technique territorial principal de 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Technicien principal 2em classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 1er classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal de 2° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ETAPS PP 1er classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint principal d'animation de 2em classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		15,00	2,73	17,73	16,23	1,00	17,23

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				41 880,84		
secrétaire générale	A	ADM		41 880,84	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				19 341,18		
adjoit animation	C	ANIM		8 261,94	A	A
adjoit technique	C	URB		11 079,24	A	A
TOTAL GENERAL				61 222,02		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...);
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
LE GRAND BELFORT		TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
TERRITOIRE D'ENERGIE 90			0,00
SOLIDARITE ACTION SUD		SFP	0,00
SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90		SFP	0,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE		SFP	0,00
SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS		SFP	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	2 763 000,00	-21,64	23,74	305,81	655 936,00	218,00
TFPNB	27 900,00	11,86	36,45	5,19	10 170,00	17,68
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 790 900,00	-21,40			666 106,00	209,94

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 17

VOTES :

Pour : 17

Contre : /

Abstentions : /

Date de convocation : 08/04/2021

Présenté par Le MAIRE (1),
A Bourogne, le 13/04/2021
Le MAIRE,

B. Guardia



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Bourogne, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ANDRE Philippe	
BASSI Jean-Michel	
BAUDIN François	
BONIN Jacques	
CORTI Robert a procuration de M ^{me} SCHEIDEGGER	
DANG-HAO Gilles	absent excuse
DEVILLARD Maud	absente excusée
GRESSOT David	
GUARDIA Baptiste a procuration de M ^{me} MEIER	
HUDELOT Guy	
LAHEURTE Laurence donne procuration s's. Reiniche	
MALNATI Joëlle	
MEIER Carol a donné procuration à Baptiste Guardia	
POUX Sandrine	
REINICHE Sébastien a procuration de Laurence Lheure	
SANGLARD Geneviève a procuration de M ^{me} VERGNAULT	
SCHEIDEGGER Sylviane a donné procuration à CORTI Robert	
VERGNAULT Sandrine a donné procuration à M ^{me} SANGLARD	
ZARAGOZA-MEYER Odile	

Certifié exécutoire par Le MAIRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Bourogne, le